



## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2024 - 20h30

Le 22 avril 2024 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

**Étaient présents** : Gabriel BEUGIN, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

**Étaient représentés** : Anne-Marie CAUSSÉ par Muriel PAILLER et Fabrice GUIRAUD par Jean Georges CLAIR

**Absent** : Daniel BORDES

**Secrétaire de séance** : Anne-Cécile DUCOSSON

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 20h34 par M. le Maire qui constate le quorum et informe des procurations reçues.

Anne-Cécile DUCOSSON est nommée secrétaire de séance.

### PV du Conseil Municipal du 08 avril 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

### DÉLIBÉRATION N° 2024-34

**OBJET** : Convention avec le Département de la Gironde pour la réalisation de l'aménagement de la traversée du bourg de Cabanac dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg

Dans le cadre de la réalisation de l'aménagement de la traversée du bourg de Cabanac (fiche action C1 – CAB), le Département de la Gironde propose une convention d'aménagement de sécurité (aménagement d'une écluse et d'une voie verte) actant la validation du projet comme suit :

- marquer des articulations spatiales et fonctionnelles en intégrant des dispositifs de ralentissement de la vitesse, un séquençage des parcours et un partage de l'espace en faveur des cycles et piétons,

- apaiser cette traversée en qualifiant les emprises des routes départementales sur les séquences au cœur du bourg (réduction de l'emprise de la chaussée, matérialisation de parcours piétons et cycles sécurisés, visibilité des intersections, végétalisation des abords...)

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'aménagement de sécurité (aménagement d'une écluse et d'une voie verte) de la traversée du bourg de Cabanac,

- de demander la participation du Département de la Gironde à la réfection de la couche de roulement dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage et autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante,

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

### **DÉLIBÉRATION N° 2024-35**

**OBJET : Convention d'Aménagement de Bourg – demandes de subventions auprès du Département de la Gironde pour l'aménagement de la traversée du bourg de Cabanac**

La Convention d'Aménagement de Bourg (CAB) est proposée par le Conseil Départemental de la Gironde aux communes de moins de 10 000 habitants qui souhaitent aménager, développer durablement et dynamiser leur centre bourg.

La commune a souhaité poursuivre une réflexion initiée il y a une quinzaine d'années sur l'aménagement de son centre-bourg de Cabanac et le renforcement de ses liens avec son territoire, par la mise en œuvre d'une telle procédure.

L'étude préalable s'est concentrée sur la question de la qualité des espaces publics du centre-bourg, en harmonie avec les aménagements déjà menés. Ainsi, la phase de réflexion préalable à cette CAB a permis de définir un programme d'actions cohérent, adapté aux nouveaux contextes et de décliner dans le temps la stratégie d'aménagement en fonction des capacités d'investissement de la commune.

La 1ère étape de l'étude a établi un diagnostic dégageant les atouts et les faiblesses de ces espaces centraux, en croisant diverses thématiques : déplacements et accessibilité, pratiques et usages, qualité spatiale et paysagère. En s'appuyant sur la prise en compte des spécificités de la commune, possédant deux bourgs distincts, ce diagnostic a permis de préciser les attentes sur les espaces en lien direct avec ces noyaux historiques, mais aussi de révéler des enjeux sur le traitement des entrées de bourgs, et de définir des orientations d'ensemble.

La 2e étape a permis de traduire les principaux enjeux formulés à l'issue du diagnostic, et de décliner sur chaque bourg, les principes d'aménagement dans une logique d'ensemble et de cohérence dans le temps.

La dernière étape a dressé le bilan comparatif de ces propositions pour alimenter la mise au point du programme d'actions à décliner et à hiérarchiser dans le programme de la Convention

d'Aménagement de Bourg. A ce titre, 4 actions prioritaires ont été retenues et ont fait l'objet d'un calage financier auprès du Département de la Gironde :

- l'action V1 Villagrains – aménagement du carrefour entre la RD651 et la RD219,
- l'action C1 Cabanac – traversée du centre bourg route des Graves (RD219),
- l'action C3 Cabanac – aménagements de la place du Général Doyen,
- l'action V4 Villagrains - espace de la salle des fêtes de Villagrains et RD219.

En 2023, l'aménagement du carrefour de Villagrains entre la RD651 et la RD219 à Villagrains (fiche action V1) a débuté et se terminera au printemps 2024 par la pose du revêtement en résine sur le carrefour.

**L'action C1, objet de la demande de subvention, porte sur l'aménagement de la traversée du centre-bourg (route des Graves) et repose sur les principes suivants :**

- améliorer la lecture de la traverse du bourg pour sécuriser la circulation et favoriser les déplacements doux (piétons et cyclistes),
- séquencer le parcours en marquant les seuils et le passage devant la future Mairie,
- souligner les ambiances paysagères, le patrimoine bâti (bourg du 19ème siècle, granges en bois et friche industrielle) et la topographie particulière d'un vallon affluent du Gât Mort,
- traiter les différentes articulations entre la voie et l'environnement urbain parcouru pour réduire l'effet de coupure.

Ces orientations permettront :

- de marquer des articulations spatiales et fonctionnelles en intégrant des dispositifs de ralentissement de la vitesse, un séquençage des parcours et un partage de l'espace en faveur des cycles et piétons,
- d'apaiser cette traversée en qualifiant les emprises des routes départementales sur les séquences au cœur du bourg (réduction de l'emprise de la chaussée, matérialisation de parcours piétons et cycles sécurisés, visibilité des intersections, végétalisation des abords...).

Le montant des travaux, hors honoraires et frais divers (relevé géomètre, étude réseaux, étude de sol, étude de maîtrise d'œuvre, CSPS, OPC, travaux d'enfouissement des réseaux par ENEDIS), se chiffre à 293 258 € HT y compris travaux de voirie départementale (116 400 € HT). L'enfouissement des réseaux télécom est estimé à 28 090,04 € HT.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention de 30 % d'un montant éligible de 31 042,50 € HT au titre du dispositif « Bordures et caniveaux » soit **9 312,75 €** auprès du Département de la Gironde,
- de solliciter une subvention de 35 % d'un montant éligible de 42 170 € HT au titre du dispositif « Aménagement de bourg » soit **14 759,50 €** auprès du Département de la Gironde,

- de solliciter une subvention de 40 % d'un montant éligible de 12 277 € HT au titre du dispositif « Aménagement de sécurité » soit **4 910,80 €** auprès du Département de la Gironde,
- de solliciter une subvention de 40 % d'un montant éligible de 61 683,50 € HT au titre du dispositif « Report modal création d'une voie verte » soit **24 673,40 €** auprès du Département de la Gironde,
- de solliciter une subvention de 25 % d'un montant éligible de **28 090,04 €** HT au titre du dispositif « Enfouissement réseaux » soit **7 022,50 €** auprès du Département de la Gironde,
- d'acter le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Aménagement de la traversée du bourg de Cabanac hors travaux de voirie départementale	176 858 €	DETR 2024 - État	30 %	53 057,40 €
		CD33 – Bordures et caniveaux	30 % de 31 042,50 € HT	9 312,75 €
		CD33 – Aménagement de bourg	35 % de 42 170 € HT	14 759,50 €
		CD33 – Aménagement de sécurité	40 % de 12 277 € HT	4 910,80 €
		CD33 – Report modal création d'une voie verte	40 % de 61 683,50 € HT	24 673,40 €
Enfouissement des réseaux télécom	28 090,04 €	CD33 – Enfouissement réseaux	25 % de 28 090,04 € HT	7 022,50 €
		Autofinancement	44,50 %	91 211,69 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>204 948,04 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>204 948,04 €</b>

- d'autoriser M. le Maire à signer les devis de travaux d'enfouissement des réseaux proposés par ENEDIS et le SDEEG ainsi que la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage « opération de génie civil de télécom ».

A la demande de Damien OBRADOR, M. le Maire indique que les travaux d'enfouissement pourraient démarrer courant juillet.

**DÉLIBÉRATION N° 2024-36**

**OBJET : Décision modificative n° 1 – Budget principal 2024**

La DGF 2024 notifiée par l'État est supérieure aux prévisions budgétaires (+ 22 803 €).

Par ailleurs, la répartition des subventions de fonctionnement aux associations ayant été travaillée par la commission « associations - communication », il convient de rectifier l'imputation comptable. De même, la commission propose de porter à 10 000 € l'enveloppe allouée aux subventions de soutien aux évènementiels.

Enfin, afin d'anticiper d'éventuels imprévus sur le projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment de la Poste, il est proposé d'y affecter le reliquat excédentaire issu de la DGF 2024 soit 12 803 €.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative n° 1 tel que suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
65188 – Autres	- 15 000 €	74111 – Dotation forfaitaire des communes	- 568 €
65748 – Subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé	25 000 €	741121 – DSR des communes	14 278 €
023 – Virement à la section d'investissement	12 803 €	741127 – DNP des communes	9 093 €
<b>Total</b>	<b>22 803 €</b>	<b>Total</b>	<b>22 803 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
231 – Immo corporelles en cours (opération 12 – bâtiments communaux)	12 803 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	12 803 €
<b>Total</b>	<b>12 803 €</b>	<b>Total</b>	<b>12 803 €</b>

**DÉLIBÉRATION N° 2024-37**

**OBJET : Vote des subventions de fonctionnement aux associations communales – Exercice 2024**

Il est rappelé les précautions à suivre pour l'attribution de subventions aux associations et notamment pour les conseillers municipaux qui participent à la gestion d'une association ou ont un lien affectif, familial, professionnel... avec un représentant de ladite association.

Les différentes subventions seront donc soumises au vote une par une, étant entendu que tout élu ayant un lien avéré avec une association ne prendra part ni au débat ni au vote.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les attributions 2024 de subventions de fonctionnement aux associations communales, dont le dossier de demande a été déposé, travaillées par la commission « association - communication » (prise en compte du nombre total d'associations ayant déposé une demande, du nombre d'adhérents de la commune et du nombre d'adhérents hors commune) comme suit :

Nom de l'Association	Subventions 2024
AAPPMA PECHEURS EAU BOURDE	150 €
ACCA (Chasse)	900 €
AP2D	460 €
ASSOCIATION DES JEUNES MUSICOS - AJM	1 305 €
DU GRAIN DANS LA CABANE	1 270 €
CATM ADCPG (Anciens combattants)	500 €
COMITÉ DES FÊTES	510 €
LES NOISETINES	1 425 €
GYMNASTIQUE DETENTE	1 880 €
CLUB DÉCOUVERTE ET CULTURE JUDO	1 100 €
SPORTING CLUB CABANAC & VILLAG. FOOT - SCCV	800 €
TENNIS CLUB CABANC & VILLAG.	1 055 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	815 €
PATRIMOINE ET CULTURE EN PAYS DE SEGUR	300 €
PETANQUE	385 €
PONEY CLUB	880 €
CLUB MODÉLISTE	385 €
CLUB VIRAGES	380 €
CENTRE D'ANIMATION	500 €
<b>BUDGET PRIMITIF 2024</b>	<b>15 000 €</b>

- **AAPPMA PECHEURS EAU BOURDE**  
Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **150 €** à l'AAPPMA Pêcheurs Eau Bourde.  
**POUR** : 18  
**CONTRE** : 00  
**ABSTENTION** : 00
  
- **ACCA (Chasse)**  
*Olivier FORÊT ne prend part ni au débat ni au vote*  
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de **900 €** à l'ACCA.  
**POUR** : 17  
**CONTRE** : 00  
**ABSTENTION** : 00
  
- **AP2D**  
Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **460 €** à l'AP2D.  
**POUR** : 18  
**CONTRE** : 00  
**ABSTENTION** : 00
  
- **ASSOCIATION DES JEUNES MUSICOS – AJM**  
Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 305 €** à l'AJM.  
**POUR** : 18  
**CONTRE** : 00  
**ABSTENTION** : 00
  
- **DU GRAIN DANS LA CABANE**  
*Céline PELTIER ne prend part ni au débat ni au vote*  
Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 270 €** à Du Grain dans la Cabane.  
**POUR** : 17  
**CONTRE** : 00  
**ABSTENTION** : 00
  
- **CATM ADCPG (Anciens combattants)**  
Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **500 €** au CATM ADCPG (Anciens combattants).  
**POUR** : 18  
**CONTRE** : 00  
**ABSTENTION** : 00
  
- **COMITÉ DES FÊTES**  
Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **510 €** au Comité des Fêtes.  
**POUR** : 18  
**CONTRE** : 00  
**ABSTENTION** : 00

- **LES NOISETINES**  
*Lionel COUBRA ne prend part ni au débat ni au vote*  
 Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 425 €** aux Noisetines.  
**POUR** : 17  
**CONTRE** : 00  
**ABSTENTION** : 00
  
- **GYMNASTIQUE DETENTE**  
 Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 880 €** à la Gymnastique Détente.  
**POUR** : 18  
**CONTRE** : 00  
**ABSTENTION** : 00
  
- **CLUB DÉCOUVERTE ET CULTURE JUDO**  
 Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 100 €** au Club Découverte et Culture Judo.  
**POUR** : 18  
**CONTRE** : 00  
**ABSTENTION** : 00
  
- **SPORTING CLUB CABANAC & VILLAG. FOOT -SCCV**  
*Katia PÉDEMAY ne prend part ni au débat ni au vote*  
 Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **800 €** au Sporting Club Cabanac et Village Foot - SCCV.  
**POUR** : 17  
**CONTRE** : 00  
**ABSTENTION** : 00
  
- **TENNIS CLUB CABANAC & VILLAGRAINS**  
 Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 055 €** au Tennis Club Cabanac-et-Villagrains.  
**POUR** : 18  
**CONTRE** : 00  
**ABSTENTION** : 00
  
- **AMICALE DES SAPEURS POMPIERS**  
*Olivier FORÊT ne prend part ni au débat ni au vote*  
 Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **815 €** à l'Amicale des Sapeurs Pompiers.  
**POUR** : 17  
**CONTRE** : 00  
**ABSTENTION** : 00
  
- **PATRIMOINE ET CULTURE EN PAYS DE SÉGUR**  
 Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **300 €** au Patrimoine et Culture en Pays de Ségur.

POUR : 18  
CONTRE : 00  
ABSTENTION : 00

- **PÉTANQUE CABANAC-ET-VILLAGRAINS**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **385 €** à Pétanque Cabanac-et-Villagrains.

POUR : 18  
CONTRE : 00  
ABSTENTION : 00

- **PONEY CLUB**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **880 €** au Poney Club.

POUR : 18  
CONTRE : 00  
ABSTENTION : 00

- **CLUB MODÉLISTE**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **385 €** au Club modéliste.

POUR : 18  
CONTRE : 00  
ABSTENTION : 00

- **CLUB VIRAGES**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **380 €** au Club Virages.

POUR : 18  
CONTRE : 00  
ABSTENTION : 00

- **CENTRE D'ANIMATION**

*Céline PELTIER et Sophie SUBIRATS ne prennent part ni au débat ni au vote*

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **500 €** au Centre d'Animation.

POUR : 16  
CONTRE : 00  
ABSTENTION : 00

**DÉLIBÉRATION N° 2024-38**

**OBJET** : Vote des subventions de soutien aux évènementiels des associations communales –  
Exercice 2024

Il est rappelé les précautions à suivre pour l'attribution de subventions aux associations et notamment pour les conseillers municipaux qui participent à la gestion d'une association ou ont un lien affectif, familial, professionnel... avec un représentant de ladite association.

Les différentes subventions seront donc soumises au vote une par une, étant entendu que tout élu ayant un lien avéré avec une association ne prendra part ni au débat ni au vote.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les attributions 2024 de subventions de soutien aux évènementiels des associations communales, dont le dossier de demande a été déposé, travaillées par la commission « association - communication » comme suit :

Noms de l'Association et de l'évènement	Subventions 2024
APE CABANACAILLES - Fête de l'APE	1 000 €
ASSOCIATION DES JEUNES MUSICOS (AJM) – Fête locale	2 500 €
LES NOISETINES – Patinoire des Noisetines	2 500 €
GYMNASTIQUE DETENTE – 40 ans de la GDCV	500 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS – Bal des Pompiers	2 000 €
<b>BUDGET PRIMITIF 2024</b>	<b>8 500 €</b>
<b>Enveloppe restante sur 2024</b>	<b>1 500 €</b>

### 1) ASSOCIATION DES JEUNES MUSICOS – AJM

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de 2 500 € à l'AJM pour la fête locale.

**POUR** : 18

**CONTRE** : 00

**ABSTENTION** : 00

### 2) LES NOISETINES

*Lionel COUBRA ne prend part ni au débat ni au vote*

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de 2 500 € aux Noisetines pour la mise en place d'une patinoire.

**POUR** : 17

**CONTRE** : 00

**ABSTENTION** : 00

### 3) GYMNASTIQUE DETENTE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de 500 € pour les 40 ans de la Gymnastique Détente.

**POUR** : 18

**CONTRE** : 00

**ABSTENTION** : 00

#### 4) AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

*Olivier FORÊT ne prend part ni au débat ni au vote*

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **2 000 €** pour le bal des Pompiers de l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

#### 5) APE CABANACAILLES

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 000 €** pour la fête de l'APE.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

### **DÉLIBÉRATION N° 2024-39**

**OBJET : Vote d'une subvention à la librairie itinérante**

Gabriel BEUGIN rappelle que la librairie itinérante vient régulièrement sur Cabanac. Cependant, l'association indique que l'itinérance, en l'état, ne leur est pas supportable. Les coûts associés à chaque déplacement sont trop importants et ne sont pas compensés par des ventes sur les petites et moyennes communes.

L'association a, certes, une activité économique, mais elle est au service de la promotion de lecture : les ventes de livres financent le fonctionnement de l'association et notamment la coordination de lectures des crèches jusqu'aux Ehpad. Permettre à la librairie de venir sur une commune, c'est :

- . faire un choix en faveur de la culture
- . privilégier un projet de proximité, qui va à la rencontre du public
- . permettre un accès aux livres et à la lecture à un public qui peut en être éloigné.

Afin que cette présence sur la commune soit pérennisée, l'association sollicite une aide :

- . une communication sur la venue de la librairie permettra de faire connaître notre soutien actif,
- . une réflexion partagée sur un éventuel changement de lieu d'installation : un endroit visible et sécurisé permettra d'installer un coin Lecture convivial,
- . un soutien financier maintiendra ce service auprès des habitants de la commune (*participation annuelle indicative pour 10 venues : Communes de moins de 2000 habitants : 100 euros / de 2000 à 3000 habs : 150€ / de 3000 à 4000 habs : 200€ / 4000 à 5000 habs : 250€ / +5000 habs : 350€*).

Gabriel BEUGIN insiste sur la nécessité de travailler pour améliorer la visibilité et l'organisation de la venue de l'association sur la commune. Il faut davantage l'impliquer avec, par exemple, la création d'un club de lecture pour seniors. Il précise que cette subvention sera prise sur le budget de la culture.

Damien OBRADOR demande des précisions quant à la fréquence de leurs venues. Gabriel BEUGIN rappelle que la librairie vient un vendredi par mois et qu'elle visite presque toutes les communes de la CCM, notamment Léognan le samedi sur le marché.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150 € à la librairie itinérante.

### DÉLIBÉRATION N° 2024-40

#### OBJET : Réorganisation des commissions municipales

A la suite de la démission ou du décès de conseillers municipaux et de l'élection du nouveau Maire en mars 2023 , il apparaît nécessaire de revoir la liste des commissions municipales et leur composition.

Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (note d'information du 20 mai 2020 du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales) avec au moins un représentant dans chaque commission pour chacune des tendances représentées sans que ces dernières ne bénéficient nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les composent.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le Vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Par délibération n° 2020-33 du 22 juillet 2020, il avait été décidé :

- ➔ la création des commissions municipales suivantes :
  - Commission urbanisme, environnement et participation,
  - Commission affaires sociales, solidarités, associations, culture - communication
  - Commission patrimoine, forêt, voirie et réseaux,
  - Commission finances et marchés publics,
  - Commission enfance – jeunesse et périscolaire.
- ➔ que les commissions municipales comportent au maximum **10 membres**.
- ➔ que chacune des deux tendances d'opposition dispose d'un siège dans chaque commission.

Par délibération n° 2022-52 du 28 juin 2022, les commissions avaient été actualisées.

Damien OBRADOR propose de mettre en place un système de commission permanente dont la composition serait répartie à la proportionnelle. M. le Maire répond que cela n'est pas possible

pour les communes de moins de 3 500 habitants. Il insiste sur le rôle des commissions : pouvoir échanger et prendre des positions informelles car seul le Conseil Municipal décide.

Sur la base de la délibération du 28 juin 2022, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder au scrutin secret

- d'actualiser la liste des commissions comme suit :

- ***Commission urbanisme, environnement et participation***

Gabriel BEUGIN,

Tovo RABEMANANTSOA,

Anne-Cécile DUCOSSON,

Olivier FORÊT,

Muriel PAILLER

Damien OBRADOR représentant la liste « Allons ensemble pour Cabanac-et-Villagrains »,  
Aurore VERDIER représentant la liste « Avec vous et pour vous Cabanac-et-Villagrains ».

- ***Commission associations***

Fabrice GUIRAUD,

Aurélia FOURNIER,

Katia PEDEMAY,

Sophie SUBIRATS

Nathalie KATSAMANTOU,

Damien OBRADOR représentant la liste « Allons ensemble pour Cabanac-et-Villagrains »,  
La liste « Avec vous et pour vous Cabanac-et-Villagrains » ne propose aucun représentant.

- ***Commission patrimoine, forêt, voirie et réseaux***

Olivier FORÊT,

Fabrice GUIRAUD,

Tovo RABEMANANTSOA,

Vincent NEVOT,

Muriel PAILLER

Damien OBRADOR représentant la liste « Allons ensemble pour Cabanac-et-Villagrains »,  
La liste « Avec vous et pour vous Cabanac-et-Villagrains » ne propose aucun représentant.

- ***Commission finances et marchés publics***

Katia PÉDEMAY,

Anne-Cécile DUCOSSON,

Aurélia FOURNIER,

Vincent NEVOT,

Gabriel BEUGIN,

Damien OBRADOR représentant la liste « Allons ensemble pour Cabanac-et-Villagrains »,  
Carine LASSOUANE représentant la liste « Avec vous et pour vous Cabanac-et-Villagrains ».

- ***Commission jeunesse***

Anne-Cécile DUCOSSON,

Nathalie KATSAMANTOU,

Tovo RABEMANANTSOA,

Gabriel BEUGIN,  
Katia PÉDEMAY,  
Sophie SUBIRATS  
Damien OBRADOR représentant la liste « Allons ensemble pour Cabanac-et-Villagrains »,  
Carine LASSOUANE représentant la liste « Avec vous et pour vous Cabanac-et-Villagrains ».

- **Commission culture et communication**

Gabriel BEUGIN,  
Nathalie KATSAMANTOU,  
Anne-Cécile DUCOSSON,  
Katia PÉDEMAY,  
Damien OBRADOR représentant la liste « Allons ensemble pour Cabanac-et-Villagrains »,  
La liste « Avec vous et pour vous Cabanac-et-Villagrains » ne propose aucun représentant.

**DÉLIBÉRATION N° 2024-41**

**OBJET : Recours à la mission de bilan professionnel proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose aux collectivités du département de la Gironde et à leurs établissements publics une mission de bilan professionnel visant à accompagner leurs agents en recherche d'une transition professionnelle.

Ce bilan professionnel, effectué par un conseiller en évolution professionnelle du Centre de Gestion spécifiquement formé et habilité à cet effet, vise à déterminer un projet professionnel correspondant aux aptitudes et attentes de l'agent bénéficiaire de cet accompagnement.

Il se déroule sur une période de six mois, pour une durée totale pouvant varier entre trente et quarante heures.

Le recours à cette mission nécessite la signature préalable d'une convention-cadre.

Chaque demande de bilan professionnel fait par la suite l'objet d'une saisine du Centre de Gestion de la Gironde, formulée conjointement par la collectivité et l'agent concerné.

Une réunion tripartite réunissant le Centre de Gestion, la collectivité et l'agent est alors organisée et permet de vérifier l'adéquation entre l'accompagnement proposé et la situation de l'agent. Si tel est le cas, une convention tripartite est alors élaborée permettant de mettre en œuvre le bilan professionnel de manière effective.

Le coût facturé par bilan professionnel est calculé par l'application d'un taux horaire fixé par délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Gironde au nombre d'heures consacré par le conseiller en évolution professionnelle au suivi de la situation de l'agent (entre trente heures minimum et quarante heures maximum).

Considérant l'intérêt pour la collectivité de pouvoir recourir, le cas échéant, à la mission de bilan professionnel proposée par le Centre de Gestion de la Gironde,

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de recourir à la mission de bilan professionnel proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre, et les conventions tripartites en cas de recours à la mission.

### **DÉLIBÉRATION N° 2024-42**

**OBJET : Validation des travaux de réfection des affaissements de la rue du Martinet**

Il a été constaté de nombreux affaissements sur la rue du Martinet. M. le Maire a fait intervenir plusieurs entreprises qui ont proposé différentes solutions de remise en état :

- reprendre le revêtement et la structure de chaussée uniquement,
- reprendre le revêtement, la structure de chaussée en traitant l'évacuation des eaux pluviales vers les collecteurs, baisser les grilles d'eaux pluviales et en rajouter à certains endroits.

Pour M. le Maire, ces travaux devront être réalisés en dehors de la période scolaire afin de ne pas gêner la circulation des bus scolaires. Il pense que refaire uniquement la chaussée ne sert à rien. Il est nécessaire de traiter les infiltrations d'eau. Aurore VERDIER estime également qu'il est inutile de faire des « pansements » et qu'il vaut mieux traiter le problème une bonne foi pour toutes.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider la solution la plus complète pour réaliser des travaux de réfection des affaissements de la rue du Martinet,
- d'autoriser M. le Maire à signer le devis de 59 832,50 € HT proposé par l'entreprise LPF TP et toute pièce afférente à ce dossier.

M. le Maire propose qu'une réflexion soit engagée pour abaisser la vitesse à 30 km/h sur cette voie communale.

### **JURY D'ASSISES 2025**

L'article 260 du Code de Procédure Pénale prévoit que « le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti proportionnellement au tableau officiel de la population. Cette répartition est faite par commune ou communes regroupées... ».

Le nombre des jurés est fixé à 1 juré pour 1 300 habitants.

Il appartient au Maire, en vue de dresser cette liste préparatoire, de procéder publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, du nombre de noms fixés par arrêté du Préfet (6 pour Cabanac-et-Villagrains).

Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (loi n° 81-82 du 02 février 1981). Pour 2024, il conviendra donc d'écartier celles nées à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2002**. Le Maire chargé du tirage au sort devra en tenir compte et ne pas retenir la personne tirée au sort pour la remplacer automatiquement par une autre respectant la condition d'âge.

Par ailleurs, les personnes âgées de plus de 70 ans ou n'ayant pas leur résidence principale dans le département ou siège la cour d'assises peuvent être dispensées mais doivent en faire la demande écrite.

Enfin, les personnes tirées au sort au niveau de la liste préparatoire, dans le cas où elles seraient appelées à siéger lors d'une session d'assises, seront indemnisées en conséquence.

A partir de la liste électorale, les personnes suivantes sont tirées au sort :

- Sacha ALVAREZ
- Eve DELEZENNE épouse PARENT
- Fabien LAUDEN
- Marion TARTAS
- Aurore LAUDET épouse VERDIER
- Philippe JUAN

### QUESTIONS DIVERSES

#### ✦ Association sportive du collège de St Selve

Anne-Cécile DUCOSSON fait part des remerciements de la Présidente quant au versement d'une subvention.

#### ✦ Proposition de mettre une alternative végétarienne tous les jours dans le prochain marché de restauration collective

Anne-Cécile DUCOSSON rappelle qu'actuellement un menu végétarien est obligatoire une fois par semaine. Elle indique que la commission « jeunesse » en charge du dossier de restauration n'a pu se mettre d'accord pour proposer une alternative végétarienne tous les jours dans le prochain marché.

Damien OBRADOR demande si cette proposition pourrait avoir une incidence sur le coût. Pour Anne-Cécile DUCOSSON, c'est vraisemblable même si elle sera limitée à une dizaine de repas chaque jour. Elle rappelle qu'il y a aujourd'hui le dispositif de la cantine à 1 € qui atténue la facture de certaines familles.

Tovo RABEMANANTSOA propose un argumentaire favorable à cette alternative :

# But de l'alternative végétale

- Fournir une alimentation équilibrée aux personnes qui ne consomment pas de viande
- Initier à une hygiène alimentaire
- Réduire l'impact environnemental de l'alimentation

## Équilibre alimentaire

- Les apports en vitamine A, B1, B2, B5, B9, C sont stables quel que soit le pourcentage de menus sans viande ni poisson et toujours supérieurs à la référence nutritionnelle
- Les apports en vitamine D diminuent avec le pourcentage de menus sans viande ni poisson et restent bien inférieurs à la référence nutritionnelle
- Les apports en vitamine B3, B6 et B12 diminuent avec le pourcentage de repas sans viande ni poisson mais restent toujours supérieurs à la référence nutritionnelle.

## Équilibre alimentaire

- L'alimentation végétale n'entraîne pas de changement des apports en énergie et macronutriments

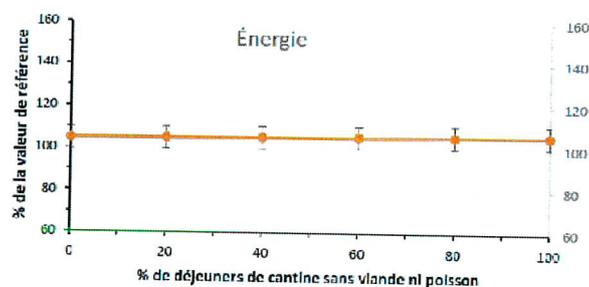


Figure 1. Apports (moyenne et écart-type) en énergie rapportés à la référence nutritionnelle selon la fréquence (en %) de repas sans viande ni poisson

# Équilibre alimentaire

- L'alimentation végétale entraîne une faible baisse des apports en protéines

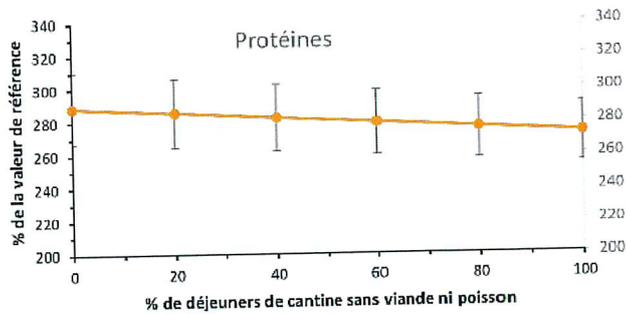


Figure 2. Apports (moyenne et écart-type) en protéines rapportés à la référence nutritionnelle selon la fréquence (en %) de repas sans viande ni poisson

# Équilibre alimentaire

- L'alimentation végétale entraîne une faible hausse des apports en fibres

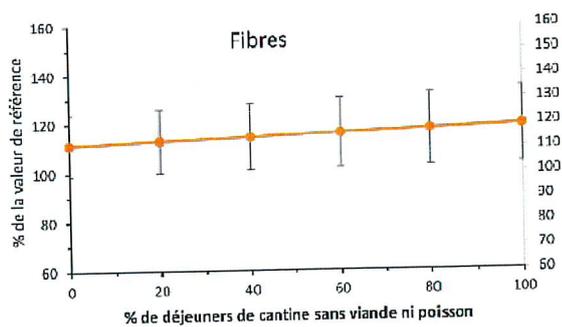
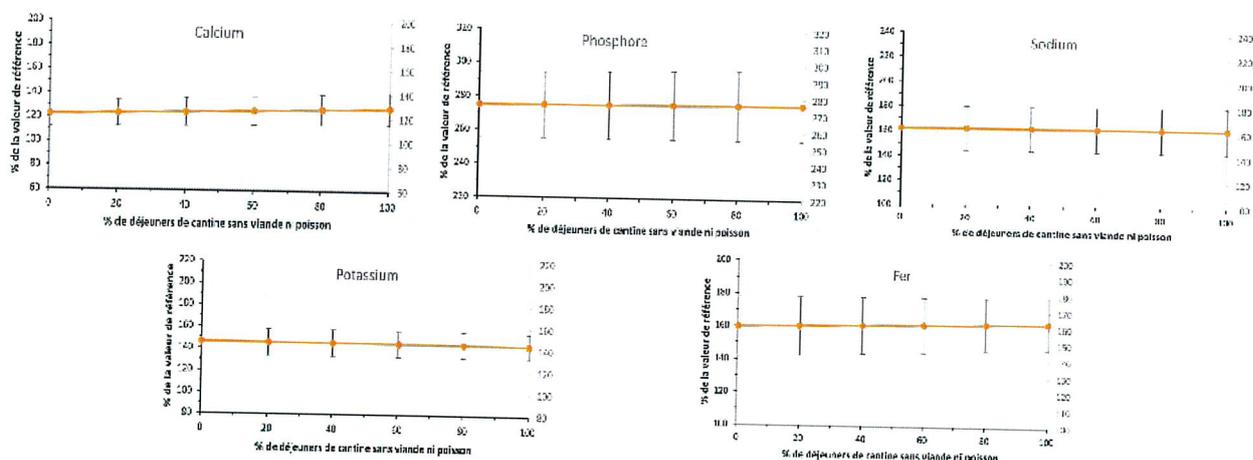


Figure 3. Apports (moyenne et écart-type) en fibres rapportés à la référence nutritionnelle selon la fréquence (en %) de repas sans viande ni poisson

# Équilibre alimentaire

- L'alimentation végétale n'entraîne pas de changement significatif des apports en minéraux



# Hygiène alimentaire

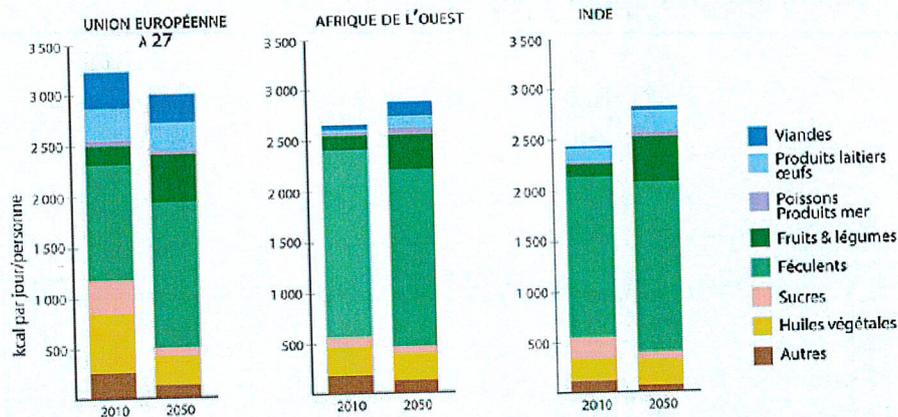
- La proportion de la population satisfaisant les recommandations d'apports en fibres reste très faible
- La consommation de poissons et produits de la pêche reste très en deçà des repères fixés à 2 par semaine
- La consommation moyenne de produits animaux est supérieure aux besoins nutritionnels
- Les inégalités sociales accroissent la dégradation de la qualité des consommations alimentaires
- Il est important de se concentrer sur des transitions progressives vers les régimes à base de plantes en adoptant une alimentation axée sur les plantes, dans laquelle la viande n'est pas nécessairement exclue mais ne constitue pas l'élément central du repas

# Hygiène alimentaire

- Pour augmenter l'espérance de vie en bonne santé, il faut augmenter l'apport de légumineuses, céréales complètes et de fruits à coques et diminuer la consommation de viandes rouges et/ou transformées
- On note une augmentation de risque significative de cancer avec la consommation de viandes rouges et charcuteries.
  - Colorectal (niveau de preuves convaincant)
  - Pancréas, poumon et œsophage (Niveau suggéré)

# Impact environnemental

TROIS EXEMPLES D'ÉVOLUTION DES RÉGIMES DANS CE SCÉNARIO



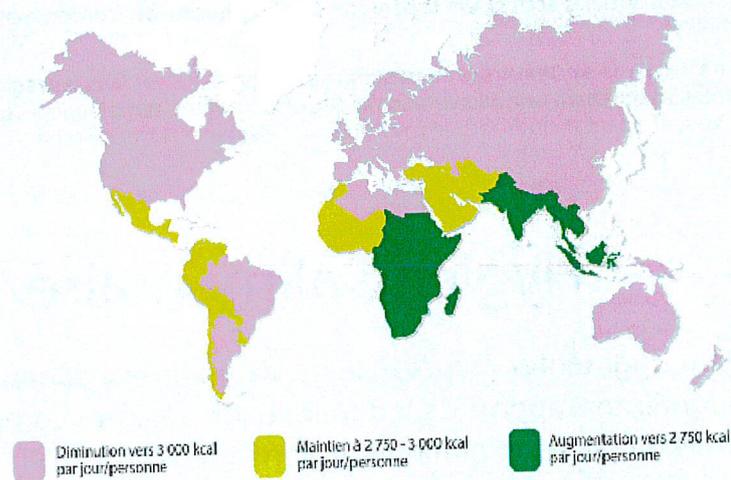
\* Source : OCDE - FAO, 2017, Ined 2017  
 \*\* Source : Prospective AgriMonde-Terra, Inra Cirad, Scénario « Land use for food quality and healthy nutrition »  
 Référence : Le Mouél C, de Lattre-Gasquet M, Mara O (eds) 2018, AgriMonde-Terra.  
 Land use and Food Security in 2050: A Narrow Road. Paris. QUAE editions, forthcoming.

© Inra

# Impact environnemental

UN SCÉNARIO POUR NOURRIR LA PLANÈTE EN 2050 \*\*

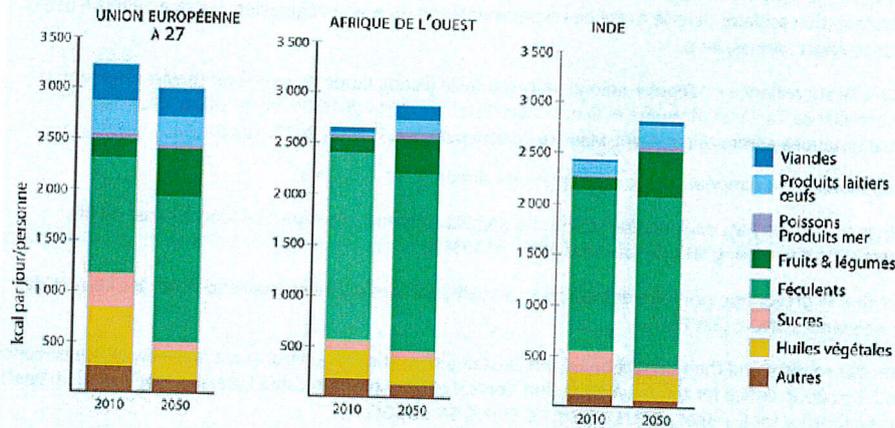
RÉÉQUILIBRAGE DE TOUS LES RÉGIMES À 2 750 - 3 000 KCAL PAR JOUR/PERSONNE  
 (PERTE ET GASPILLAGE INCLUS) SOIT 1 850 - 2 000 KCAL PAR JOUR/PERSONNE  
 D'ALIMENTS RÉELLEMENT CONSOMMÉS



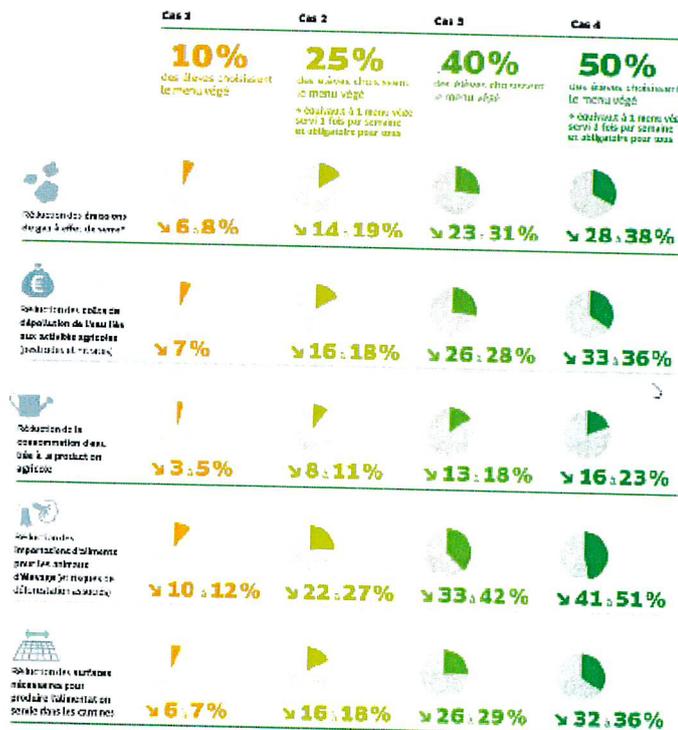
CE SCÉNARIO PERMET DE NOURRIR 9,7 MILLIARDS D'HABITANTS AVEC LA MEILLEURE QUALITÉ NUTRITIONNELLE ET ENVIRONNEMENTALE, SANS AUGMENTATION NOTABLE DES SURFACES CULTIVÉES ET PÂTURÉES (< 10 %).

# Impact environnemental

TROIS EXEMPLES D'ÉVOLUTION DES RÉGIMES DANS CE SCÉNARIO



# Impact environnemental



CAS 1 : Au quotidien, 10 % des élèves choisissent le menu végétarien

[..]

CAS 4 : Au quotidien, 50 % des élèves choisissent le menu végétarien

\* Calculé à partir d'une consommation de 100% de viande et de produits d'origine animale, et d'une consommation de 100% de produits végétaux.

# Références bibliographiques

Anses. (2021). Rapport d'appui scientifique et technique relatif aux fréquences alimentaires recommandées en restauration scolaire dans le cadre de l'expérimentation du menu végétarien. (saisine 2020-SA-0101). Maisons-Alfort : Anses, 47 p.

Équipe de surveillance et d'épidémiologie nutritionnelle (Esen). Étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition (Esteban), 2014-2016. Volet Nutrition. Chapitre Consommations alimentaires. Saint-Maurice : Santé publique France, 2017. 193 p.

Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (INCA 3)

Fadnes LT, Økland J-M, Haaland ØA, Johansson KA (2022) Estimating impact of food choices on life expectancy: A modeling study. PLoS Med 19(2): e1003889. <https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1003889>

Nutrition et prévention primaire des cancers : actualisation des données, collection État des lieux et des connaissances, INCA, juin 2015

Plant-based diets and their impact on health, sustainability and the environment: a review of the evidence: WHO European Office for the Prevention and Control of Noncommunicable Diseases. Copenhagen: WHO Regional Office for Europe; 2021. Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO

Quels sont les bénéfices et les limites d'une diminution de la consommation de viande ?  
Avis scientifique d'INRAE

Carine LASSOUANE intervient en s'appuyant sur les fiches de santé publique pour les 3 à 12 ans qui soulignent l'importance de la protéine animale sur 1 à 2 repas par jour. Il est nécessaire de ne pas dégrader les apports nutritionnels des enfants qui ont également besoin de calcium que l'on trouve dans les produits laitiers. Ce n'est pas aux enfants d'initier des changements pour améliorer l'environnement. Il convient de rester simple dans la proposition de restauration collective. De plus, cela risque d'engendrer des difficultés supplémentaires pour le personnel de cantine. Enfin, il ne faut pas oublier la présence de pesticides dans les végétaux.

Damien OBRADOR pense qu'il aurait été pertinent de disposer de l'impact financier de cette proposition. Il rappelle que chaque activité polluée y compris la production de végétaux d'où l'importance de développer les circuits courts. Il s'appuie sur le fait que 50 % de la viande ovine est importée. Par ailleurs, il demande où se trouve la limite dans la proposition de menus de substitution et rappelle que l'agriculture française est en danger : il est nécessaire de la soutenir, notamment la filière d'élevage. Il faut faire goûter et aimer la viande. Pour lui, le cadre actuel du marché de restauration est satisfaisant.

Anne-Cécile DUCOSSON insiste sur le fait que les enfants dont l'alimentation est basée sur un régime végétarien n'auront pas d'alternative d'où la création d'une carence. Nathalie KATSAMANTOU explique que les habitudes alimentaires évoluent et que dans 10 ans, la problématique sera différente.

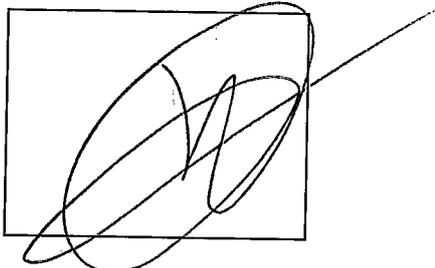
Aurore VERDIER souligne le problème des produits transformés. Anne-Cécile DUCOSSON rappelle que cela est interdit dans le cahier des charges actuel. Aurore VERDIER propose alors d'avoir une période « test ». Carine LASSOUANE craint un risque de questionnement et de jalousie de la part des enfants. Damien OBRADOR insiste sur l'importance d'offrir un cadre neutre.

Avec 5 voix pour et 02 abstentions, cette proposition d'alternative végétale est rejetée.

Damien OBRADOR trouve très intéressant d'avoir ce genre de débat.

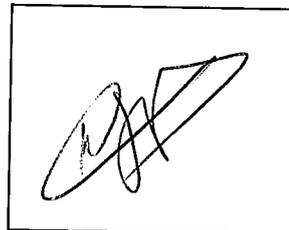
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h52.

Jean-Georges CLAIR

A square box containing a handwritten signature in black ink. The signature is highly stylized and cursive, with several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Maire de Cabanac-et-Villagrains

Anne-Cécile DUCOSSON

A square box containing a handwritten signature in black ink. The signature is cursive and compact, with a prominent loop at the end.

Secrétaire de séance

